

Conseil pédagogique du 03/02/2009

Présents : Mme Quérat, Mr Anquetin, Mme Clopeau, Mr Dalaigre, Mr Delaubert, Mr Le Blanc, Mr Lengrand, Mr Mabillon, Mme Mercier, Mr Morisot, Mme Nguyen, Mme Richeux, Mme Toullec.

Excusés : Mr Cavat, Mme Cottin, Mme Laville, Mme Lejeune

Compte rendu : Mme Mercier, Mme Quérat

Thèmes abordés :

La répartition des moyens pour la rentrée 2009

L'évaluation et l'évolution des dispositifs d'aide et de soutien

Les ateliers 4ème

La préparation brevet

Discussion de la répartition de la DGH à partir du tableau établi par Mme Quérat.

Obtention d'heures postes supplémentaires : Melle MERCIER veut savoir s'il est possible d'obtenir des HP (en complément de service ou autre) afin de réduire le nombre d'heures supplémentaires, notamment en anglais. Ceci ne serait possible qu'en enlevant un CSR à une autre matière, ou alors pour ce qui est de l'anglais, en supprimant un groupe de 5ème en anglais, ce qui ferait gagner 3 heures poste, mais ferait passer les effectifs de 5ème en anglais de 21 à 26/27 élèves. Cette proposition sera soumise à l'ensemble des professeurs d'anglais.

Ateliers 4ème : 1h est prévue dans le tableau de répartition des moyens pour le français, la SVT et la physique, 2h pour la technologie (afin d'éviter d'avoir un professeur de technologie en sous service). Les 2 h pour l'atelier AIP correspondent aux 2h de chorale du professeur de musique. L'heure supplémentaire nécessaire au fonctionnement des ateliers en français, SVT et physique serait attribuée en HSE comme cette année. Les professeurs souhaiteraient que les 2 heures d'ateliers soient des HSA au regard de la charge de travail inhérente à la mise en oeuvre de ces ateliers. Cette rémunération d'une heure en HSE permet de conserver un reliquat d'heures pour la rémunération d'activités ponctuelles dans le courant de l'année. L'atelier « expression théâtrale » n'est pas une solution pérenne puisqu'il est actuellement pris en charge par Melle Toullec, professeur de lettres TZR.

Mme NGUYEN déplore le manque de motivation des élèves inscrits cette année à l'ACST.

Melle TOULLEC souligne un problème de salle concernant l'atelier théâtre.

L'évaluation et l'évolution des dispositifs d'aide et de soutien : 20h sont prévues en français et mathématiques

En mathématiques :

Mr Morisot fait remarquer que le niveau 4ème nécessiterait d'avoir un créneau modules maths comme en 5ème. L'organisation sur les niveaux 6ème et 5ème resterait identique à celle de cette année : PPRE6ème : 4h + modules 5ème : 5h soit 9h au total

La mise en place d'un créneau module en 4ème nécessiterait 2h supplémentaires pour Mr Lengrand (1h quinzaine par classe). Mr Morisot fait la proposition de deux heures de modules par classe de 5ème et de 4ème toutes les 3 semaines pour rester dans le cadre des 10h affectées aux dispositifs d'aide et de soutien en maths.

Ces propositions d'organisation doivent être articulées avec celles de français.

En français :

Les 2 représentants de français au conseil pédagogique font remarquer qu'ils sont TZR et ne se seront donc pas présents dans l'établissement l'an prochain. Ils ne peuvent donc pas décider de l'organisation future des PPRE.

La nouvelle organisation mise en place en décembre donne satisfaction, elle est par ailleurs moins consommatrice en heures, 4heures seraient suffisantes sur le niveau 6ème.

Il est nécessaire que les enseignants de français se réunissent pour prévoir l'organisation des dispositifs d'aide et de soutien et les besoins en heures.

Melle TOULLEC fait remarquer que sur les 5h de français prévues en 6ème, seules 3 h se font en classe entière, puisqu'il y a 2 h de CDI. Ce système ne paraît pas optimal au regard du programme très chargé de 6ème. Une organisation plus souple serait envisagée : garder un créneau CDI utilisable en fonction des besoins mais pas systématisé chaque semaine.

M. DELAUBERT ajoute que cette solution permettrait de désengorger l'étude aux heures ou le CDI n'est pas occupé.

L'évaluation de ces dispositifs d'aide et de soutien :

Mr MORISOT présente un bilan d'évaluation de la progression des élèves de ses classes pris en charge en PPRE.

Les 11 élèves ayant bénéficié des PPRE, ont acquis en moyenne 63% des compétences attendues. (60% de compétences acquises correspond au minimum exigé pour ne pas être en difficulté en maths). Sur ces 11 élèves, 6 ont acquis au moins ce minimum exigé. Par ailleurs, ces 11 élèves ont en moyenne davantage progressé que les élèves ne bénéficiant pas de PPRE, cette progression s'expliquant certainement par leur niveau de compétences plus faible au départ. Ce bilan est intéressant car il permet de quantifier les acquis des élèves.

Il est à noter que Mr Morisot prévoit un contrôle de rattrapage pour tous ces élèves, ce qui donne un autre statut à l'erreur.

Mr Le Blanc fait un rapprochement avec l'évaluation des compétences en langues.

Il propose d'ailleurs que les **enseignants de langues se réunissent pour modifier les items de Mélia**, sur quel temps cependant ? C'est l'occasion d'aborder le créneau « concertation » qui n'est pas utilisé car pas inclus dans les emplois du temps et mal placé.

L'aide au travail : ce dispositif a été peu abordé. Il serait utile que ces 2 heures obligatoires en 6ème soient attribuées à des enseignants plus particulièrement intéressés par ce dispositif. Aussi, la répartition de ces

heures dans les différentes disciplines est susceptible d'évoluer.

L'Option Découverte Professionnelle : M. LE BLANC fait remarquer qu'il n'y a plus qu'un seul enseignant qui bénéficie de 3h pour cette option l'an prochain. Afin de conserver une mise en oeuvre de cette option par une équipe pluridisciplinaire Mme Quérat proposerait des interventions ponctuelles d'autres enseignants rémunérés en HSE. Mr Le Blanc qui disposait cette année de 3h n'est pas favorable à cette solution, d'autant plus qu'elle poserait des problèmes d'emploi du temps, les enseignants devant être libérés sur le temps de l'option. Par ailleurs, il s'interroge sur les raisons de la disparition de ces 3 h. A la prochaine rentrée, 3h supplémentaires sont nécessaires en latin sur le niveau 4ème puisque 2 groupes de latin fonctionnent actuellement en 5ème. Ce besoin pourrait évoluer en fonction de l'effectif réel de latinistes en 4ème. En effet, chaque année 2 ou 3 élèves sont autorisés à arrêter le latin suite à des difficultés dans l'ensemble des matières.

M. DALAIGRE souhaiterait faire évoluer l'organisation de l'ODP (2 périodes de 6 mois, 1 cours tous les 15 jours ?). Il serait utile de faire des propositions précises avant la tenue de la commission permanente du 16 février 2009.

SEGPA : Il n'est pas prévu que le collège donne des heures à la SEGPA contrairement aux années précédentes, ce qui a pour conséquence de ne pouvoir proposer en SEGPA que les horaires minima. En revanche, la structure Segpa donnerait 3h en techno, 2h en éducation musicale et 2 h en arts plastiques afin de permettre l'intervention de professeurs de collège dans ces classes. Mme Quérat rappelle que la SEGPA ne peut pas fonctionner sans l'intervention d'enseignants du collège, intervention qui a aussi pour finalité de favoriser l'intégration de cette structure dans le collège.

Prépa Brevet

Les heures prévues pour la prépa brevet sont incluses dans l'enveloppe « accompagnement éducatif ». Ces heures d'accompagnement déduites, il reste 14HSE pour la prépa brevet, 35 heures ont été consommées l'an dernier pour cette prépa. Mme Quérat envisage de demander des heures supplémentaires en s'appuyant sur un projet précis de prépa brevet. La prépa brevet concerne la préparation aux épreuves écrites du DNB, la validation du B2I, la validation du niveau A2 en langues principalement en anglais car seuls 2 élèves ont choisi de valider le niveau A2 en espagnol. Une réunion avec les professeurs concernés sera mise en place rapidement : A partir des créneaux possibles, quel contenu ? garder le système de l'an dernier ou pas (devoirs notés ou auto-corrigés)?

Questions diverses :

L'idée d'une demi-journée banalisée est suggérée afin d'organiser la prochaine rentrée.

La demande pour un **deuxième brevet blanc** : demande des élèves de 3ème et d'un certain nombre de professeurs.

